

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2024

LUTTER CONTRE LES ADDICTIONS NUMÉRIQUES CHEZ LES ENFANTS - (N° 630)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC2

présenté par

M. Saint-Martin, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 18, après le mot :

« recherches »,

insérer le mot :

« publiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à financer et à faciliter prioritairement les recherches publiques dans la lutte contre l'addiction au numérique.

Au niveau national, le projet de loi de finances 2025 et les annulations de crédits en 2024 ont fait drastiquement diminuer la part de la recherche publique dans le PIB. Tandis que les financements alloués à la recherche publique diminuent, ceux accordés au privé et à la R&D des grandes entreprises augmentent, notamment avec le Crédit Impôt Recherche.

Les enjeux liés à l'addiction numérique chez les enfants nécessitent un investissement massif dans la recherche publique sur le sujet, notamment dans les sciences humaines et sociales qui rendent compte des pratiques de socialisation au numérique et d'addictologie. Le groupe LFI-NFP tient en

effet à alerter sur la captation de l'argent public destiné à la recherche par les cabinets de conseil privé ou les start-ups de la filière des EdTech qui investissent ce créneau.

Après la crise sanitaire et l'explosion de l'utilisation du numérique dans l'éducation, la filière des EdTech, les technologies spécialisées dans l'éducation, a explosé. Aujourd'hui, la filière française engendre 1,6 milliard d'euros de chiffre d'affaires en 2023, et comporte plus de 500 start-ups spécialisées. La plupart des fonds servent d'ailleurs à financer le développement du numérique dans la formation professionnelle. Sous prétexte d'optimiser et de démocratiser les usages du numérique, le risque est de contribuer à l'addiction et de faire écran au traitement de ce problème. Aujourd'hui, les financements publics de l'éducation au numérique sont largement captés par ces acteurs de la EdTech, et par les expérimentations menées sur les territoires. Or, si l'éducation au numérique et la montée en compétence des élèves dans le domaine est fondamentale, elles doivent se corréliser à une réflexion plus globale sur la socialisation au numérique, ses écueils, ainsi qu'aux inégalités sociales d'accès aux moyens de lutter contre les addictions. Cette réflexion doit s'insérer dans une programmation de la recherche globale et universelle, à l'image des recherches menées au campus Sanpsy de l'université de Bordeaux et du CNRS.

Ainsi, dans une perspective de santé publique et de régulation des usages, le groupe LFI-NFP propose de privilégier les recherches publiques et universitaires à vocation universelle dans le domaine de la lutte contre l'addiction au numérique. Cette démarche vise à instaurer une véritable programmation dans ce secteur, et une réflexion globale sur les usages et la socialisation des enfants au numérique, et ceux, en toute indépendance des intérêts des grandes entreprises qui encouragent la surconsommation numérique ou le solutionnisme numérique.